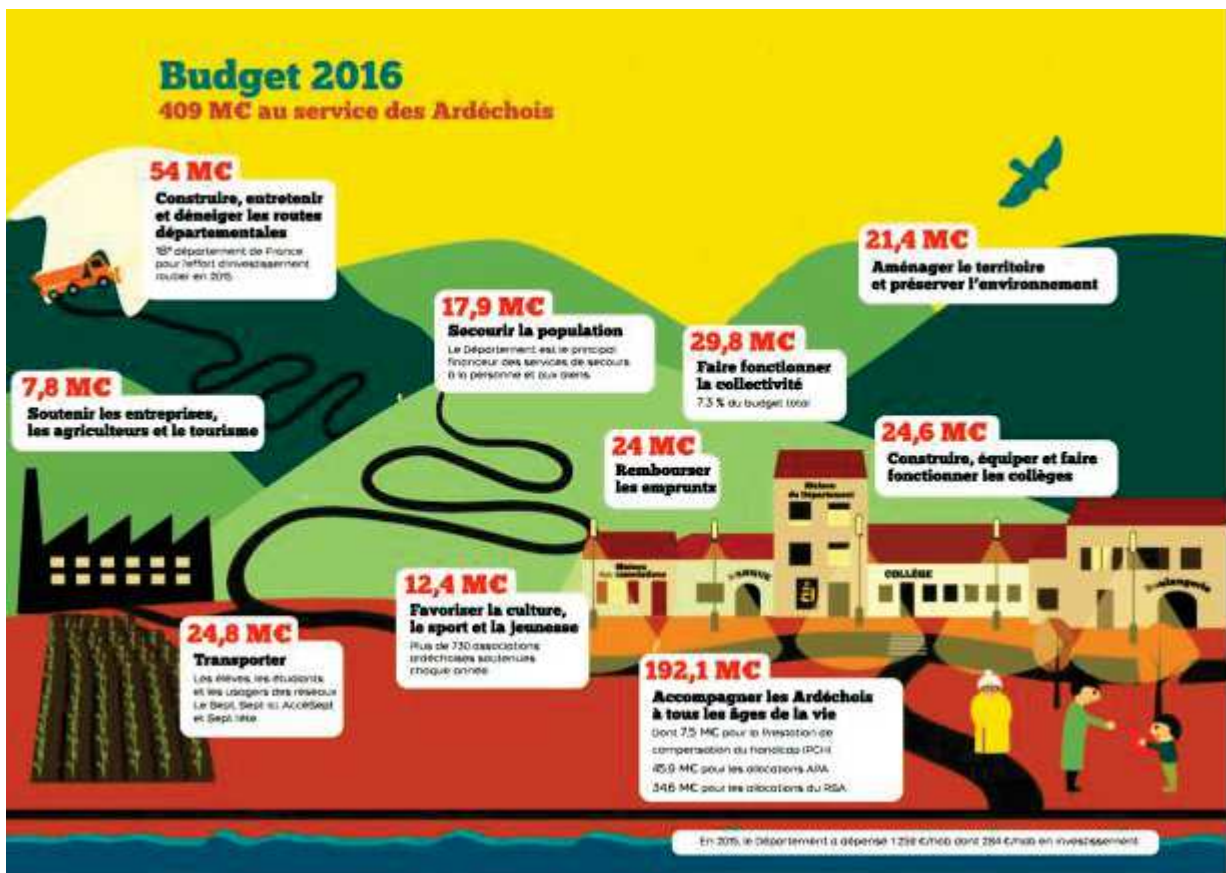


# Annexe 1 – Budget 2016 du Département de l’Ardèche



Source : <http://www.ardeche.fr/>

## **Annexe 2 – Trame d’entretien (acteurs environnementaux)**

Trame enquête :

**Présentation de la structure :**

**Zone ENS :**

**Caractéristiques générales démographique, paysagère:**

**Intérêts faunes et flores, habitats particuliers :**

**Problématiques, menaces :**

**Les actions qu’ils mènent déjà (animation, diagnostic agricole,...) :**

**Les actions prioritaires générales - pour vous :**

**Etes-vous prêts à porter l’action :**

**Les pistes de financements :**

**Les points de vigilance :**

## Annexe 3 - Exemples de compte rendus

**N.D.A Si vous désirez avoir pour information les autres comptes rendus, demandez les moi. Ils ne figurent pas en totalité en annexe compte tenu de la quantité de pages induite (40)**

### Compte rendu Contrat Territorial de Naussac du 31 mars 2016 <sup>1</sup>

---

#### **Ordre du jour :**

Identifier et connaître les acteurs du territoire, cibler les besoins et cibler les priorités d'action à mener sur l'Espace Naturel Sensible « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron » dans le but d'établir à terme un plan de gestion.

#### **Présents :**

Benjamin Robert (chargé de mission, Contrat Territorial de Naussac, invité), Céline Gleyze (chargé de mission Communauté de communes Entre Loire et Allier), Carine Hopp (chargé de mission ENS, Département de l'Ardèche), Robin Paya (stagiaire ENS, Département de l'Ardèche).

#### **Thématiques abordées :**

##### Présentation du Contrat Territorial (CT) de Naussac :

Le CT est structuré par un programme d'action à 5 ans et il vise à mettre en place des actions dans le cadre de la politique eau. La mise en œuvre du plan de gestion est basée sur la volonté des acteurs locaux et il n'a aucune visée réglementaire. C'est la communauté de commune (Cdc) Cévenne et Montagne Ardéchoises qui porte et anime le contrat territorial de Naussac depuis 2012 pour le compte des communautés de communes du secteur (Entre Loire et Allier, Canton de Châteauneuf de Randon et Haut Allier).

##### Objectifs principaux du CT :

- Réduction des apports de phosphore dus aux activités agricoles
- Réduction des apports de phosphore dus aux pollutions domestiques
- Réduction des apports de phosphore d'origine naturelle

##### Projet Agro Environnemental et climatique (PAEc):

Des Mesures Agro-Environnementales et climatiques existent dans le cadre du PAEc « Pentes et montagne ardéchoise » (PMA). Le PAEc PMA permet la contractualisation des

---

<sup>1</sup> Réalisé par Robin PAYA - Validé par Benjamin ROBERT

mesures agro environnementales sur les secteurs N2000. La présence de contrats territoriaux comme celui de Naussac permet à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de financer certaines des mesures à enjeux eau (4 mesures sur les 10 du PAEC PMA) sur le territoire du CT en dehors des zones N2000. Selon la Chambre d'Agriculture, pour les 2 années de contractualisation 2015-2016 sur le secteur de Naussac, pour une soixantaine d'exploitations recensées, 25 auraient contractualisés

Exemples de projets en cours portés par d'autres acteurs :

1- Projets inscrits dans le cadre du CT 2012-2016 :

- Fédération de pêche : étude pour retrouver le potentiel biogénique sur l'Espézonnette / Diversification des habitats essentiellement à vocation piscicole à travers des techniques de génie végétale et/ou minérale (réalisation si accord avec les communes et propriétaires riverains concernés)
- Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) et Chambre d'Agriculture : diagnostic zones humides dans le cadre des PAEC.
- Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes (et dans le cadre du PAEC PMA : diagnostic, sensibilisation, programme de gestion, restauration,... sur des zones humides qui leur appartiennent.

2- - Autres projets en cours :

- La Direction Départementale des Territoires (DDT) redéfinit les limites des zones inondables sur tout le secteur de la CdC Cévenne et Montagne Ardéchoises.

Pistes d'actions à mettre en place :

Le CT de Naussac étant dans une phase de renouvellement, les pistes d'actions proposées ci-dessous ne se sont pas inscrites au CT en cours mais pourraient potentiellement intégrer un futur CT de Naussac. Ces pistes d'actions seront soumises courant 2016 au Comité de pilotage du CT (composition élus, maître d'ouvrage, financeur) et étudié puis validé ou non par ce dernier.

- Espézonnette : Cours d'eau présentant un bon état (bon état ≠ absence de problématique). En tant que territoire de tête de bassin, source de l'Allier, se pose la question d'aller plus loin qu'un bon état, viser un état excellent ?  
Action sur la ripisylve (végétation de bords de cours d'eau) :
  - problème d'enrésinement des cours d'eau (non maintien des berges, érosion des berges, création d'embâcle). Création d'un site pilote de restauration d'une berge enrésinée, tests de solutions d'intervention sur lesquels s'appuyer pour intervenir plus largement sur le bassin
  - gestion de la ripisylve autre que résineux (gestion des embâcles, arbres problématiques, ...)
- Zones humides : gestion, restauration, communication.

- Passages busés : le bassin de l'Espezonnette présente un important nombre de passages busés en rivière. Ces aménagements peuvent, dans certains cas, être impactant pour les cours d'eau et être problématiques vis-à-vis des déplacements des espèces piscicoles (notamment vers les zones de fraie, mettant en péril de cycle de reproduction de certaines espèces comme la truite fario). Une solution d'aménagement de buses (un kit de franchissement, équipement très léger) devrait être testé en 2016 par la fédération de pêche 07 dans le cadre du CT de Naussac. Il serait nécessaire pour l'avenir d'obtenir un état des lieux plus précis sur les buses potentiellement problématiques afin de travailler sur les différentes solutions possibles (kit de franchissement ? remplacement par un demi-hydrotube ? ...) ainsi que leur mise en œuvre.
- Animation du prochain contrat : l'animation effectuée jusque-là a certaines limites et nécessite d'être renforcée pour l'avenir, notamment sur des sujets trop peu/pas traités jusque-là, comme la ripisylve par exemple.
- Communication - Sensibilisation : importance des brigades vertes qui travaillent sur les berges et communiquent avec les usagers du territoire. En parallèle, mobiliser les personnes disposant d'un brevet d'état.

#### Financements :

- Agence de l'eau pour le CT → 80 % pour les études, les suivis / 60% pour la restauration (premières actions) / 40% pour l'entretien / 60% pour l'animation (taux à confirmer)
- Département pour l'ENS → 120 000 euros pour 3 ans, soit 40 000 euros par an sur 3 axes (suivi-inventaire/sensibilisation-éducation/animation)

#### **Pour plus d'informations :**

- Contactez Benjamin ROBERT : [animateur@eau-allier-naussac.fr](mailto:animateur@eau-allier-naussac.fr)
- Allez sur le site [www.eau-allier-naussac.fr](http://www.eau-allier-naussac.fr)

NB : ce document ne vise pas à être exhaustif, il synthétise les points principaux abordés lors de l'entretien. Pour toute question ou remarque sur ce compte rendu, contacter Robin Paya (ENS, Dpt 07) [rpaya@ardeche.fr](mailto:rpaya@ardeche.fr).

## Compte rendu Mairie LANARCE du 14 juin 2016<sup>2</sup>

---

### Ordre du jour :

Identifier et connaître les acteurs du territoire, cibler les besoins et cibler les priorités d'action à mener sur l'Espace Naturel Sensible « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron » dans le but d'établir à terme un plan de gestion.

### Présents :

Bernard Jacquemin (Maire de Lanarce), Céline Gleyze (chargé de mission Communauté de communes Entre Loire et Allier), Robin Paya (stagiaire ENS, Département de l'Ardèche).

Mairie	Lanarce
Maire	Bernard Jacquemin
Caractéristiques générales	170 habitants, avec un léger gain suite à l'arrivée d'habitants de la vallée du Rhône (loyer élevé).
Economie	<p>Le village est en bordure de nationale ce qui est un atout majeur du fait du passage et du caractère "rassurant" de l'accessibilité.</p> <p>2 boucheries, 1 boulangerie, des hôtels et des restaurants. Malgré tout, le "village ralentit" et il manque un élément moteur.</p> <p>Il faut arriver à s'adapter à la modernité même si les traditions ont préservé le territoire.</p>
Document d'urbanisme	Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui risque d'être "grenellisé" (suite au Grenelle) et donc passer les zones non construites en inconstructibles.

---

<sup>2</sup> Réalisé par Robin PAYA

<b>Environnement naturel</b>	<p>Le paysage est exceptionnel tout comme "cette ruralité sans contraintes". L'aspect rural, "les zones naturelles" est une bonne chose sans devenir "une réserve indienne". Importance attachée à une gouvernance territoriale plus locale.</p> <p>L'environnement est tout de même vu comme une contrainte, notamment quand elle nuit à l'économie.</p> <p>Il faut travailler avec la population, trouver des compromis et faire en sorte que "celui qui est répressif deviennent un allié". Mettre encore en valeur Sagne Redonde, rendre l'accès plus facile.</p>
<b>Agriculture</b>	
<b>Manque ou problématiques</b>	Essayer d'organiser des réunions chercheurs-habitants en impliquant les agriculteurs locaux et la population qui doit "redécouvrir sa montagne".
<b>Projets en cours ou à venir</b>	<p>Projet photovoltaïque de 50 hectares derrière Issanlas. Travaux coûteux (300 000 euros) sur la gendarmerie qui va accueillir de grands effectifs. Souhait de créer un héliport pour la sécurité de la population.</p> <p>Projet d'autoroute entre l'A75 (Toulouse) et l'A7 (Lyon) qui pourrait passer côté ardéchois.</p>
<b>Personnes ressources</b>	Duny Gabriel, Faure
<b>Bassin de vie</b>	Langogne, surtout avec le futur passage de l'autoroute.
<b>Acteurs de l'environnement identifiés</b>	
<b>Autre</b>	Il faut réussir à maintenir les gens sur place, "trouver le déclic" et "ne pas rater le coche".

NB : ce document ne vise pas à être exhaustif, il synthétise les points principaux abordés lors de l'entretien. Pour toute question ou remarque sur ce compte rendu, contacter Robin Paya (ENS, Dpt 07) [rpaya@ardeche.fr](mailto:rpaya@ardeche.fr).

**APPEL A PROJETS « NATUR'ARDECHE : ECOLE SENSIBLE »**

ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 – 3<sup>ième</sup> édition

Règlement, validé en commission permanente du 11 avril 2016

**Objet de l'appel à projet :**

Aide aux projets pédagogiques d'éducation à la nature (faune, flore, paysages, écosystèmes, géologie) des écoles dont le support est l'un des espaces naturels sensibles de l'Ardèche activés au cours du 2<sup>ième</sup> schéma départemental des ENS. L'objectif est d'offrir la possibilité aux écoliers ardéchois de découvrir les enjeux de préservation de la biodiversité de leur territoire, à travers le réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département, en faisant appel à des intervenants extérieurs (animateurs nature par exemple).

**Bénéficiaires :**

Communes

EPCI

Coopératives scolaires, associations de parents... : écoles élémentaires publiques et privées

**Conditions d'éligibilité :**

Les thématiques abordées doivent traiter de la faune et/ou de la flore et/ou la géologie et/ou des paysages et/ou des écosystèmes.

A minima, une sortie sur le site ENS sera intégrée au projet pédagogique et les enseignants/animateurs devront présenter l'ENS aux élèves.

L'effectif des élèves lors de la sortie de terrain devra être cohérent avec une découverte de la nature dans de bonnes conditions.

Le projet devra donner lieu à un temps ou à un document de restitution dont les élèves seront les acteurs.

Des partenaires professionnels locaux seront impliqués dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation du projet. L'implication de la structure coordinatrice du site ENS dans la construction du projet sera considérée comme un atout.

**Une seule demande par école et par an sera éligible.** Par ailleurs, cette demande devra s'inscrire dans le projet d'école.

Un projet qui se traduirait uniquement par une sortie ponctuelle sur un site ENS ne pourra être éligible au présent appel à projet. Le projet doit se dérouler en plusieurs séances au cours de l'année scolaire, en amont et en aval de la sortie sur le site ENS.

**Critères de sélection des dossiers :**

La sélection entre les dossiers se fera selon les critères suivants :

- implication de la structure coordinatrice locale du site ENS ;
- avis de l'Inspecteur de l'Education nationale ;
- clarté des objectifs ;
- importance des partenariats locaux ;
- implication de l'équipe pédagogique ;
- implication des intervenants dans la construction du projet ;
- cohérence avec le projet d'école ;
- réalisme du budget et du planning prévisionnel ;
- cohérence avec les enjeux du site ENS ;
- priorité donnée aux projets qui se dérouleront sur le site ENS situé le plus à proximité de l'école ;



- équilibre géographique des projets sur l'ensemble des sites ENS : le Département prévoit de privilégier une juste répartition des projets sur l'ensemble des ENS de l'Ardèche, afin de ne pas concentrer les projets d'éducation à la nature sur seulement quelques sites.

Les aides sont affectées par la Commission Permanente, sur proposition d'un jury d'élus du Département et sur avis de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ardèche. Une priorité sera donnée aux territoires qui ne bénéficient pas de l'organisation d'appel à projet en éducation à la nature par les collectivités locales.

### **Montant de la subvention et modalités de versement**

Le Département interviendra au taux maximum de 80% des dépenses éligibles TTC, avec un niveau plafond d'aide fixé à 2 000 € par projet. La subvention est exclusive de toute autre aide du Département mais pouvant s'ajouter à d'autres aides publiques dans la limite de 80% du montant du projet. Cela implique un auto-financement par le maître d'ouvrage d'un minimum de 20% du montant des dépenses liées au projet.

Les dépenses éligibles :

- coûts des intervenants spécialisés (salaires + frais),
- transport collectif des écoliers sur le site ENS (limité à un déplacement aller/retour par projet),
- fournitures spécifiques au projet (hors fournitures courantes de l'école), dans une limite de 30% des dépenses éligibles,
- frais d'hébergement, dans une limite de 20% des dépenses éligibles.

Les dépenses n'entrant pas explicitement dans la présente liste ne sont donc pas éligibles.

L'aide du Département sera prioritairement apportée aux dépenses liées aux frais d'animations (même si les frais de transport et d'hébergement pourront être pris en compte).

La demande de versement accompagnée des pièces justificatives techniques et financières devra impérativement parvenir au Département avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année 2017.

A l'issue de la période de validité ci-dessus définie, la subvention est soldée au prorata des justificatifs produits.

Le versement de la subvention sera effectué de la façon suivante :

- une avance de 50% du montant des dépenses éligibles prévisionnelles après approbation du projet par la Commission Permanente,
- des acomptes complémentaires à l'avance, n'excédant pas au total 30% du montant prévisionnel de la subvention, peuvent être versés en fonction de l'avancement de l'opération et au vu des pièces justificatives des paiements effectués par le bénéficiaire.

Pour la demande de versement du solde de la subvention, le maître d'ouvrage transmettra au Département :

- le bilan moral et financier de l'action (état des dépenses, factures...*\_modèles fournis par le Département de l'Ardèche*)
- les éléments de rendu produits par les élèves.

Sans transmission du bilan moral et financier et des éléments de rendu des élèves un rappel de tout ou partie de la subvention accordée par le Département pourra être réalisé. L'école ne sera plus éligible à l'appel à projets "Natur'Ardèche : école sensible", l'année suivante.

### **Constitution du dossier**

Dossier de candidature complété (à télécharger depuis le site internet du Département) à retourner au plus tard le mercredi 18 mai 2016 pour les actions de l'année scolaire 2016-2017 en y joignant le RIB du maître d'ouvrage, bénéficiaire de la subvention.

**APPEL A PROJETS « COLLEGE NATURE »**  
ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 – 3<sup>ième</sup> édition  
**Règlement**, validé en commission permanente du 11 avril 2016

**Objet de l'appel à projet :**

Aide aux projets pédagogiques d'éducation à la nature (faune, flore, paysages, écosystèmes, géologie) des collèges dont le support est l'un des espaces naturels sensibles de l'Ardèche activés au cours du 2<sup>ième</sup> schéma départemental des ENS. L'objectif est d'offrir la possibilité aux collégiens ardéchois de découvrir les enjeux de préservation de la biodiversité de leur territoire, à travers le réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département, en faisant appel à des intervenants extérieurs (animateurs nature par exemple).

**Bénéficiaires :**

Collèges publics

Collèges privés

**Conditions d'éligibilité :**

Les thématiques abordées doivent traiter de la faune et/ou de la flore et/ou la géologie et/ou des paysages et/ou des écosystèmes.

A minima, une sortie sur le site ENS sera intégrée au projet pédagogique et les enseignants/animateurs devront présenter l'ENS aux élèves.

L'effectif des élèves lors de la sortie de terrain devra être cohérent avec une découverte de la nature dans des bonnes conditions.

Le projet devra donner lieu à un temps ou à un document de restitution dont les élèves seront les acteurs.

Des partenaires professionnels locaux seront impliqués dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation du projet. L'implication de la structure coordinatrice du site ENS dans la construction du projet sera considérée comme un atout.

**Une seule demande par collège et par an sera éligible.** Par ailleurs, cette demande devra être cohérente avec le contrat d'objectifs ou le dossier unique soumis au vote du conseil d'administration.

Un projet qui se traduirait uniquement par une sortie ponctuelle sur un site ENS ne pourra être éligible au présent appel à projet. Le projet doit se dérouler en plusieurs séances au cours de l'année scolaire, en amont et en aval de la sortie sur le site ENS.

**Critères de sélection des dossiers :**

La sélection entre les dossiers se fera selon les critères suivants :

- implication de la structure coordinatrice locale du site ENS ;
- clarté des objectifs ;
- importance des partenariats locaux ;
- implication de l'équipe pédagogique ;
- implication des intervenants dans la construction du projet ;
- cohérence avec le contrat d'objectifs ou le dossier unique ;
- réalisme du budget et du planning prévisionnel ;
- cohérence avec les enjeux du site ENS ;
- priorité donnée aux projets qui se dérouleront sur le site ENS situé le plus à proximité de l'établissement ;
- équilibre géographique des projets sur l'ensemble des sites ENS : le Département prévoit de privilégier une juste répartition des projets sur l'ensemble des ENS de l'Ardèche, afin de ne pas concentrer les projets d'éducation à la nature sur seulement quelques sites.

Les aides sont affectées par la Commission Permanente, sur proposition d'un jury d'élus du Département et sur avis de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ardèche. Une priorité sera donnée aux territoires qui ne bénéficient pas de l'organisation d'appel à projet en éducation à la nature par les collectivités locales.

L'attention des porteurs de projet est appelée sur le fait que la sélection des dossiers s'opérera dans la stricte limite de l'enveloppe financière dévolue à cet appel à projet en 2015.

### **Montant de la subvention et modalités de versement**

Le Département interviendra au taux maximum de 80% des dépenses éligibles TTC, avec un niveau plafond d'aide fixé à 2 500 € par projet.

La subvention est exclusive de toute autre aide du Département mais pouvant s'ajouter à d'autres aides publiques dans la limite de 80 % du montant du projet. Cela implique un auto-financement par le collège d'un minimum de 20% du montant des dépenses liées au projet.

Les dépenses éligibles :

- coûts des intervenants spécialisés (salaires + frais),
- transport collectif des collégiens sur le site ENS (limité à un déplacement aller/retour par projet),
- fournitures spécifiques au projet (hors fournitures courantes du collège), dans une limite de 30 % des dépenses éligibles,
- frais d'hébergement, dans une limite de 20% des dépenses éligibles.

Les dépenses n'entrant pas explicitement dans la présente liste ne sont donc pas éligibles.

L'aide du Département sera prioritairement apportée aux dépenses liées aux frais d'animations (même si les frais de transport et d'hébergement pourront être pris en compte).

La demande de versement accompagnée des pièces justificatives techniques et financières devra impérativement parvenir au Département avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année 2017.

A l'issue de la période de validité ci-dessus définie, la subvention est soldée au prorata des justificatifs produits.

Le versement de la subvention sera effectué en une seule fois sur présentation des pièces justificatives demandées par le Département (récapitulatif des frais engagés, factures, bilan moral et financier du projet, production des élèves\_ *modèles fournis par le Département*).

Attention : sans transmission du bilan moral et financier et des éléments de rendu des élèves, un rappel de tout ou partie de la subvention accordée par le Département pourra être réalisé. L'établissement ne sera pas éligible à l'appel à projets "Collège nature" du Département l'année suivante.

### **Constitution du dossier**

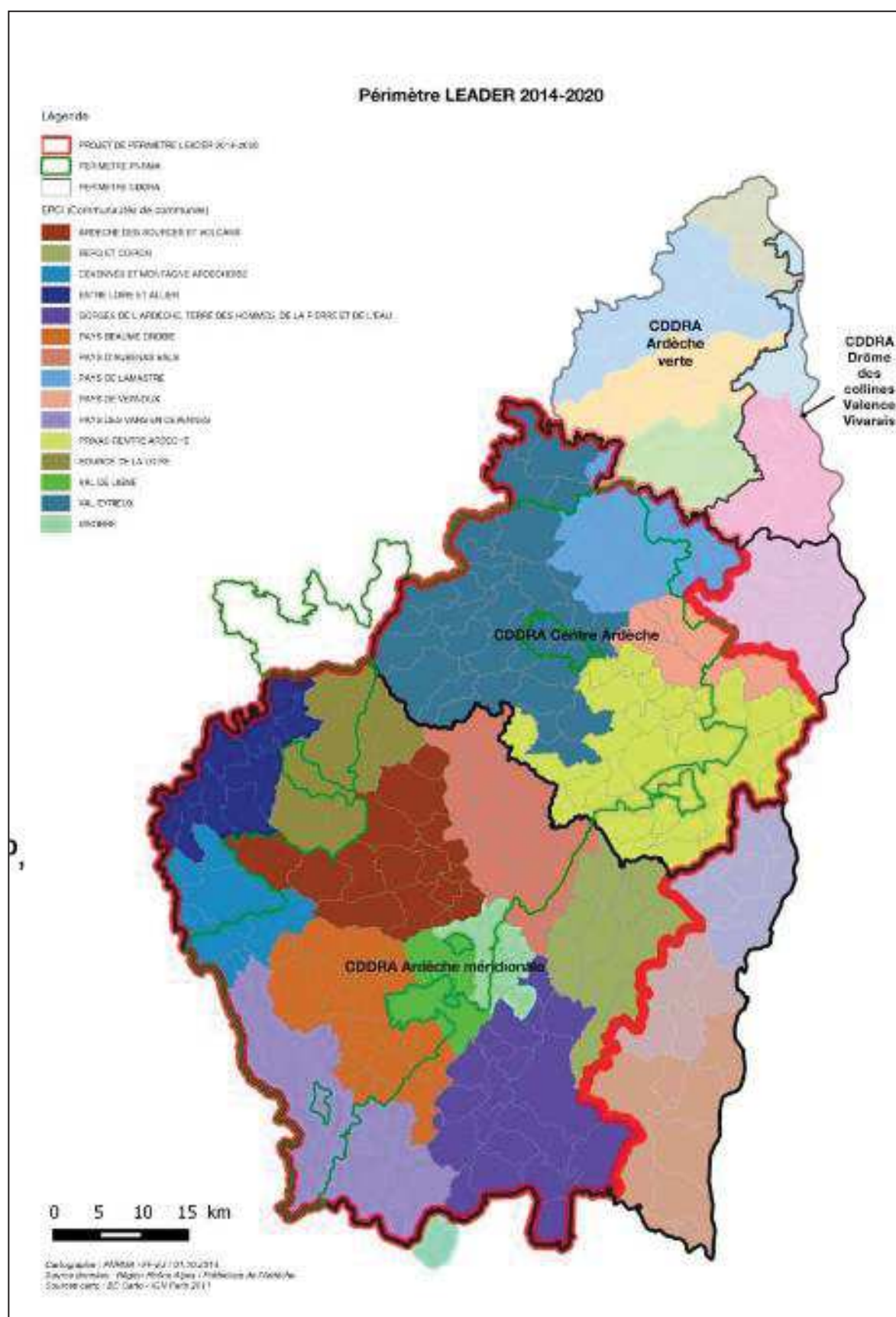
Dossier de candidature complété (à télécharger depuis le site internet du Département) à retourner au plus tard le mercredi 18 mai 2016 pour les actions de l'année scolaire 2016-2017 en y joignant le RIB du maître d'ouvrage, bénéficiaire de la subvention.

### **Référence :**

Délibérations du Conseil Départemental du 16 décembre 2013 et de la Commission Permanente du 11 avril 2016

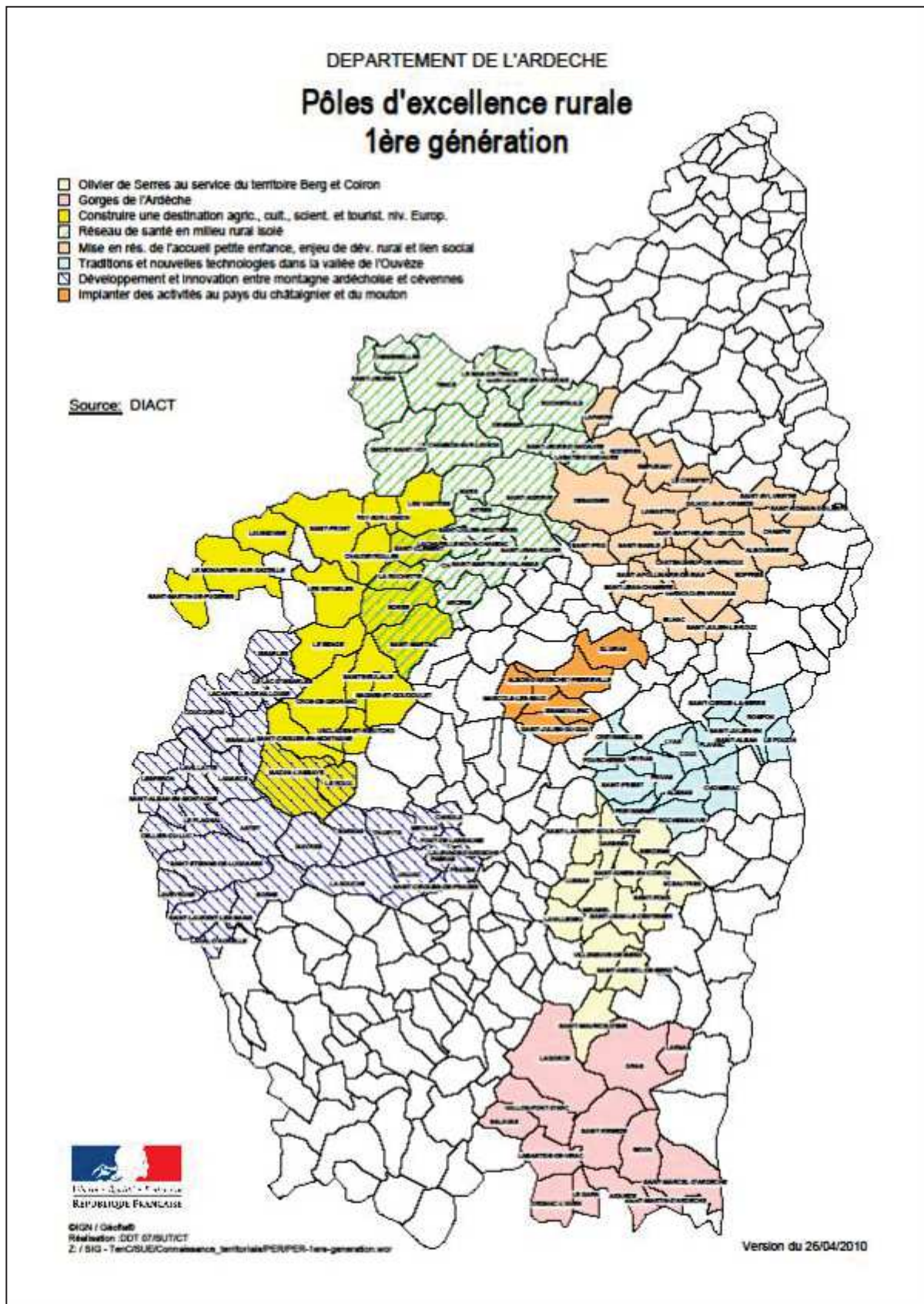
**Renseignements :** Service environnement, pôle ENS, Tel : 04.75.66.77.92.

## Annexe 6 – Périmètre LEADER

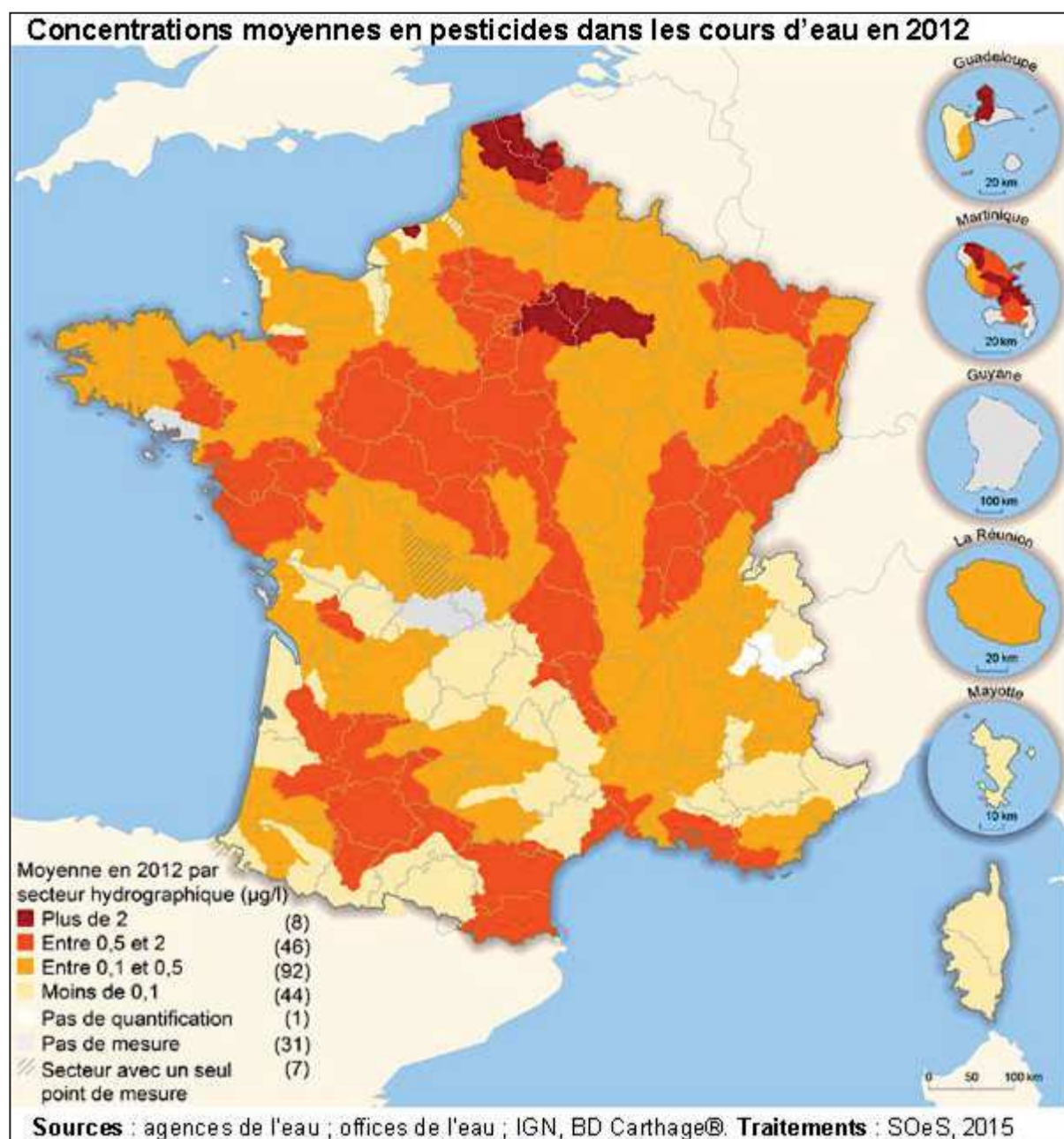


Source : <http://www.pays-ardeche-meridionale.net/>

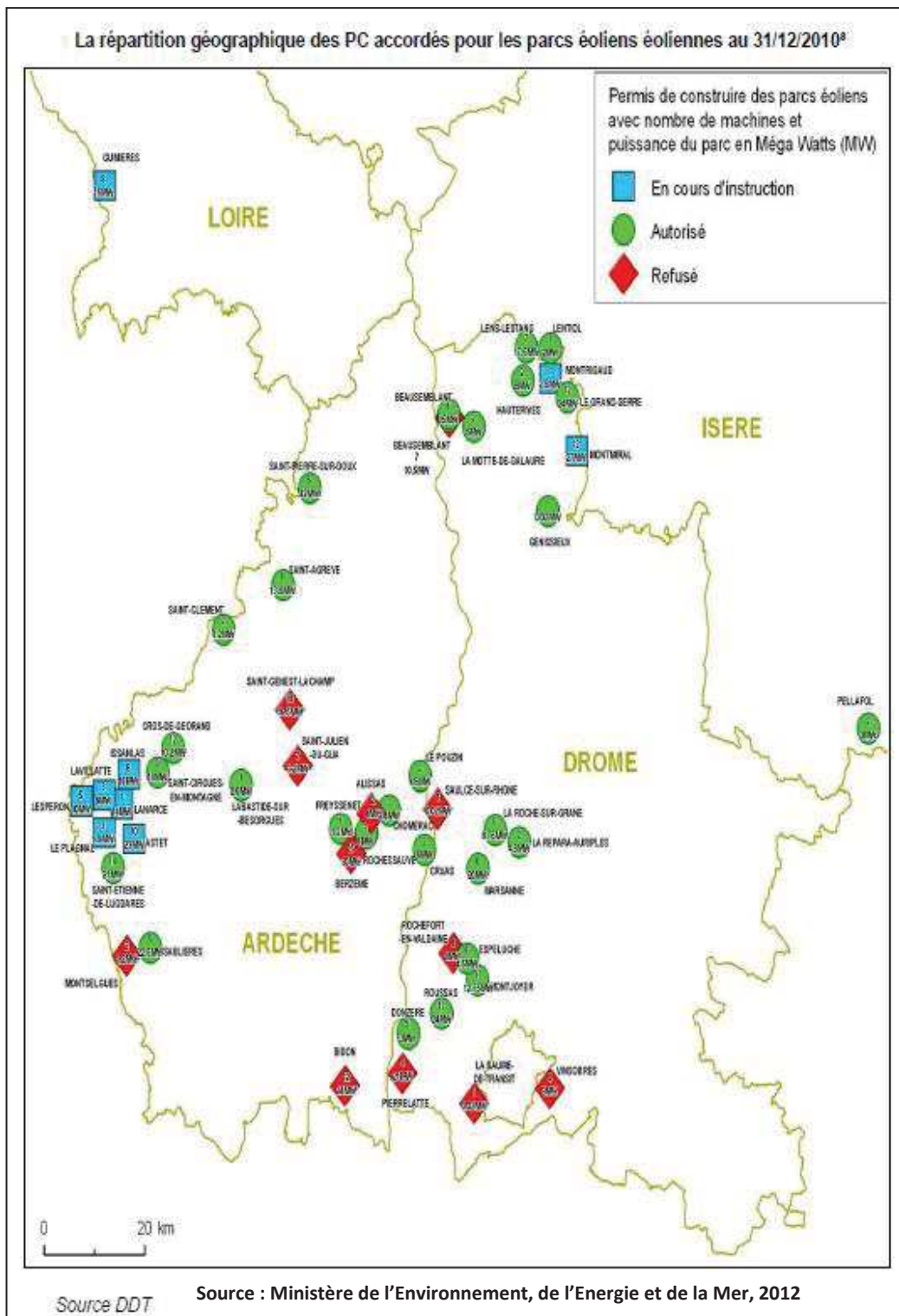
## Annexe 7 - PER



## Annexe 8 – Concentration moyenne de pesticides en France



## Annexe 9 – Projets éoliens en Ardèche



### ENSEMBLE EOLIEN DE LAVEYRUNE — Zone Nord 8 Éoliennes ENERCON E82 de 3 MW

**edf**  
energies nouvelles

PC n° 007 137 09 D0003 pour 3 éoliennes sur la commune de Lavillatte

PC n° 007 142 09 D0004

pour 5 éoliennes sur la commune de Lespéron

**edf**  
energies nouvelles

EDF EN FRANCE  
Cœur Défense - Tour B  
100 Esplanade du Général de Gaulle  
92 933 Paris La Défense Cedex

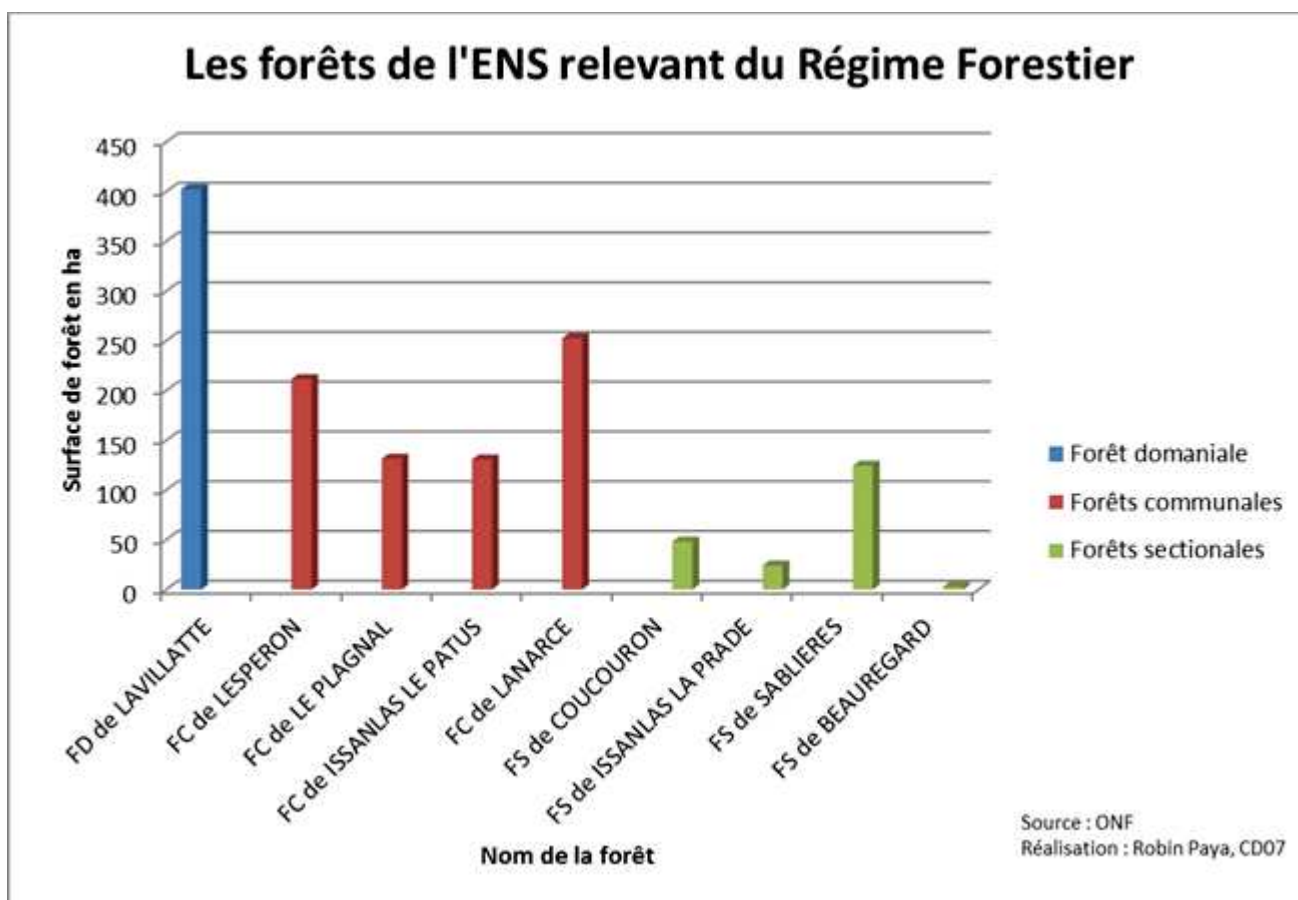
**edf**  
energies nouvelles

ELYS  
17, rue de la Servie  
30 000 Nîmes

**elys**

Préventeur Sécurité

## Annexe 10 – Forêts (régime forestier) de l'ENS

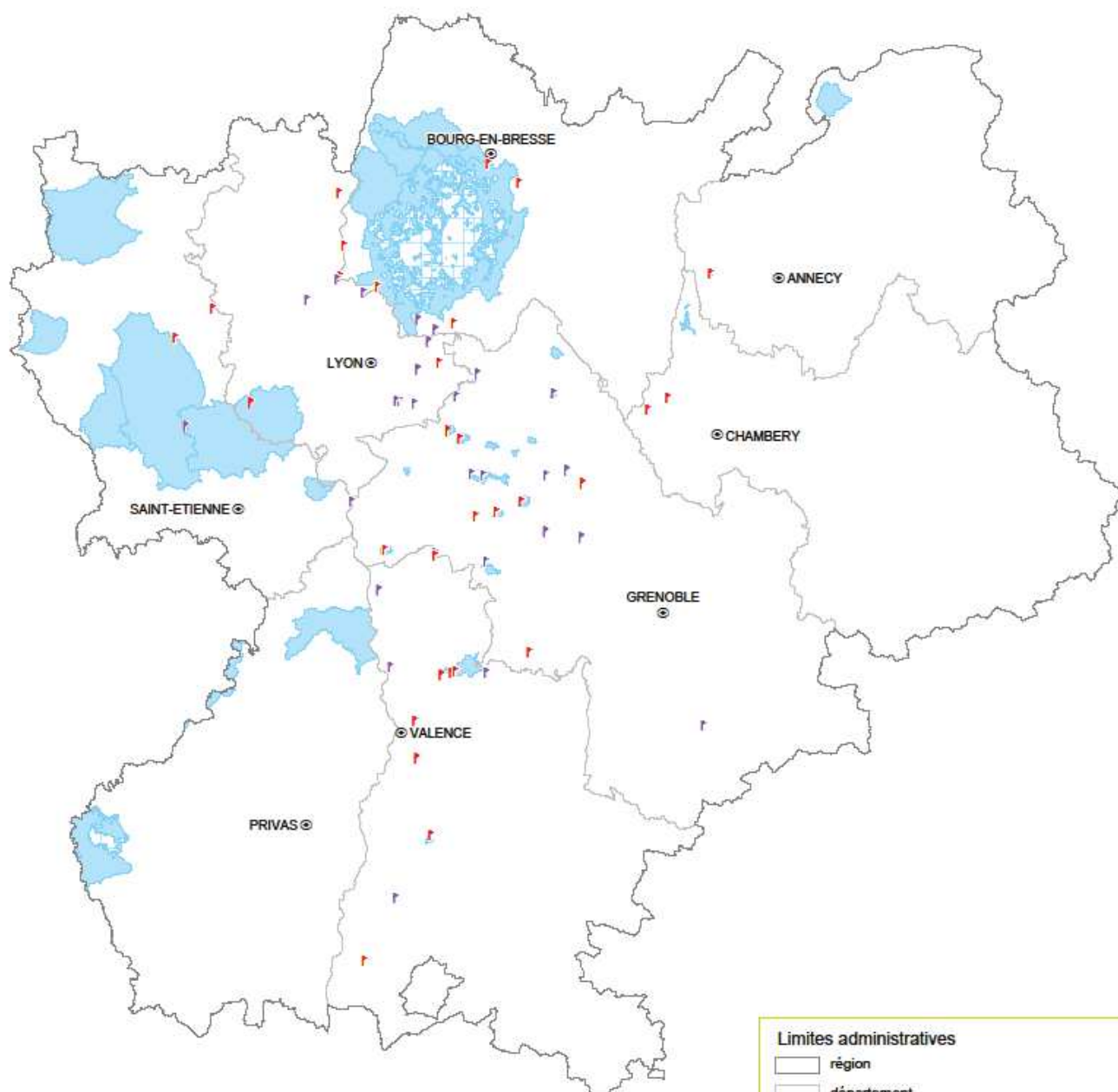






# MAET ENJEU EAU - BILAN 2012

## Région Rhône-Alpes



### Limites administratives

- région
- département
- ⊙ préfecture

### Captages prioritaires, par statut

- ┆ SDAGE
- ┆ SDAGE + Grenelle

### Périmètres des MAET mises en oeuvre (historique état 2012)

- enjeu I2



**DRAAF Rhône-Alpes - SERSIP**  
Pôle pour la valorisation des données

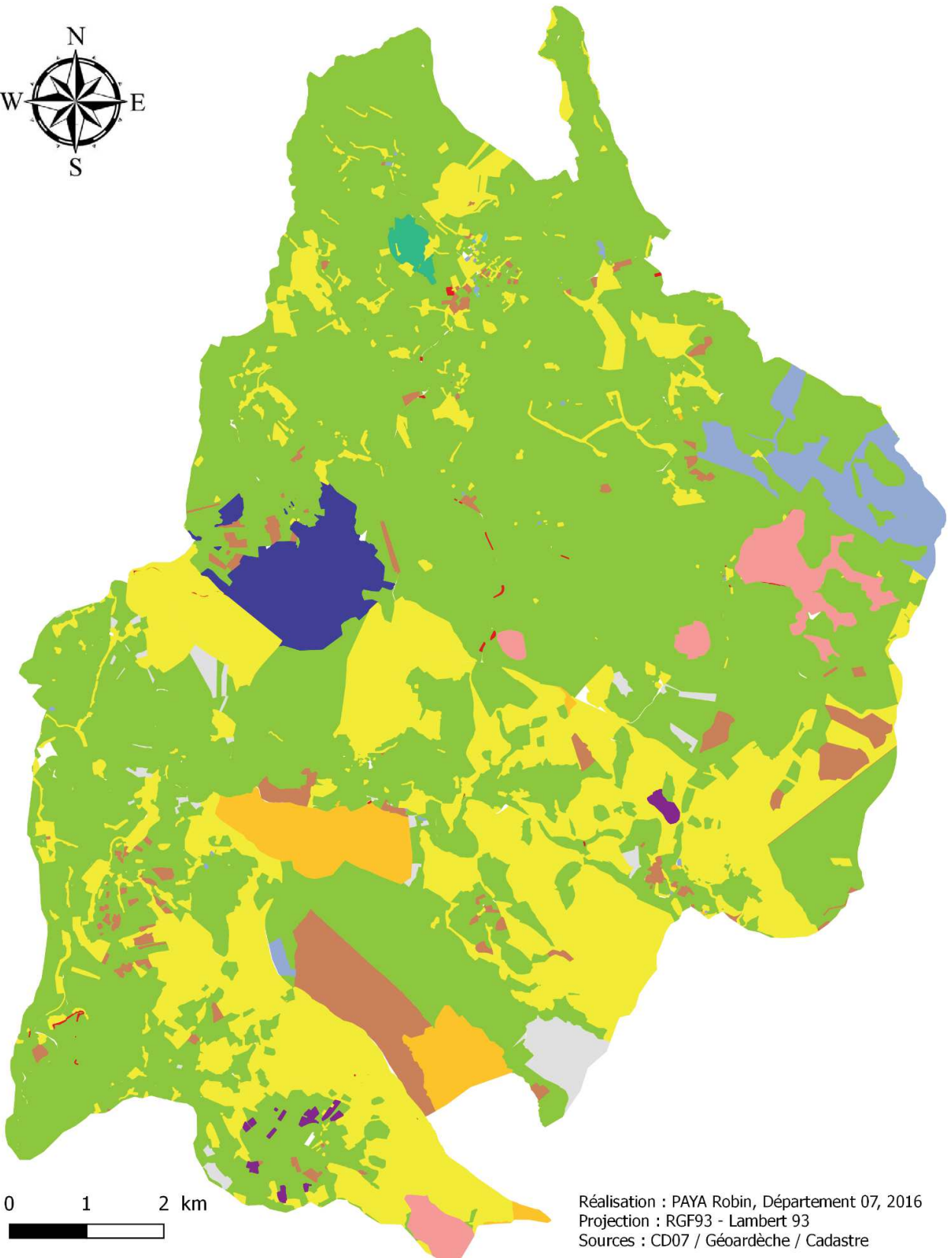
Date de création : novembre 2012  
Sources : MAAF (2007-2012), ARS (2012),  
AERMC (2009), AELB (2009)  
©IGN - BDCarto© 2011

0 20 40  
Kilomètres



## Annexe 12 – La propriété foncière sur l'ENS

### Les différents propriétaires fonciers sur l'ENS "Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron"



Réalisation : PAYA Robin, Département 07, 2016  
Projection : RGF93 - Lambert 93  
Sources : CD07 / Géoardèche / Cadastre


## Légende

-  Parcelles - Conseil Départemental de l'Ardèche
-  Parcelles - Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche
-  Parcelles - Ardèche Habitat
-  Parcelles - Propriétaires privés - Personnes physiques
-  Parcelles - Propriétaires privés - Personnes morales
-  Parcelles - Société d'Aménagement Foncier et Etablissement Rural
-  Parcelles - CEN Rhône Alpes
-  Parcelles - Copropriétés
-  Parcelles - Communes
-  Parcelles - Etat/ONF
-  Parcelles - Etat/Transport et Environnement
-  Parcelles - Habitants du hameau de Belvezet
-  Parcelles - Groupements Forestiers

**De :** Laurence JULLIAN <laurence.jullian@espaces-naturels.fr>  
**A :** rpaya@ardeche.fr, PASCAULT Benoît <benoit.pascault@espaces-naturels.fr>

---

**Date :** Lundi 11 Juillet 2016 09:21  
**Objet :** Re: Zones à enjeux ENS

Historique :  Une réponse a été apportée à ce message.

---

Bonjour

Je n'ai pas encore eu le temps de répondre et chaque fois que je pourrais prendre 5 mn, je ne suis pas au bureau et n'ai pas les docs sous la main.

En plus de l'apport de Benoit sur les avis d'experts, les avis des personnes concernées sont également primordiaux, ainsi que la hiérarchisation des données. MAIS UNE VRAI HIÉRARCHISATION DES données. Le statut de protection est largement insuffisant pour effectuer cette hiérarchisation, par contre les listes rouges Rhône-Alpes (flore, habitats et faune vertebrée) sont très utiles car récentes et reflètent le véritable enjeu de préservation.

Cette hiérarchisation permet de définir des enveloppes qui seront affinées par la concertation auprès de spécialistes et d'acteurs locaux.

Le Cen rajoute parfois/souvent un volet foncier comme facteur de faisabilité technique facilitée (secteur de foncier moins morcelé, foncier public...)

J'ai un exemple de cette méthodo écrite dans l'étude de faisabilité des PS de la vallée de l'Eyrieux et/ou des pelouses sèches de la costière rhodanienne, je te les transmets dès que possible. J'aurai plus de temps à partir du 8 août si ce n'est pas trop tard.

Cordialement,



Laurence Jullian  
Responsable  
Antenne Ardèche / Drôme  
8 Allée du château - 07200 VOGÜE  
Tél. 04 75 36 32 34 - Fax 04 75 36 32 38

Le 08/07/2016 à 09:04, [rpaya@ardeche.fr](mailto:rpaya@ardeche.fr) a écrit :

Bonjour,

Merci pour ce retour complet.

Effectivement, le dire d'expert me paraît primordial mais dans le cadre de mon stage, à part avoir eu des entretiens avec des spécialistes de l'environnement qui ont ciblé "vaguement" et oralement des enjeux, je n'ai pas beaucoup d'information.

J'ai heureusement des couches SIG qui me permettront de croiser certaines informations (périmètres de protection, occupation du sol, zones humides, tourbières, cours d'eau,...) mais il manque énormément de données sur ce territoire (ce que je préconiserai dans mon document est en effet une acquisition de donnée à prévoir) ce qui rend les choses plus difficiles.

Merci aussi pour le lien, j'avais lu l'ancien guide méthodo N°79. Je vais regarder d'un peu plus près ce dernier cahier technique.

Bonne journée à vous,  
Bonne vacances et à bientôt,  
Cordialement,

Robin PAYA  
Pôle Espaces Naturels Sensibles en collaboration avec Carine HOPP  
Service Environnement  
Département de l'Ardèche  
Tel:04.75.66.77.37 (ligne directe)  
Tel:04.75.66.77.92 (accueil)  
[rpaya@ardeche.fr](mailto:rpaya@ardeche.fr)

-----PASCAULT Benoît <[benoit.pascault@espaces-naturels.fr](mailto:benoit.pascault@espaces-naturels.fr)> a écrit : -----

A : [rpaya@ardeche.fr](mailto:rpaya@ardeche.fr)  
De : PASCAULT Benoît <[benoit.pascault@espaces-naturels.fr](mailto:benoit.pascault@espaces-naturels.fr)>  
Date : 08/07/2016 08:36  
Cc: Laurence JULLIAN <[laurence.jullian@espaces-naturels.fr](mailto:laurence.jullian@espaces-naturels.fr)>  
Objet : Re: Zones à enjeux ENS

Bonjour Robin,

La définition de zones à enjeux et objectifs à atteindre s'effectue par croisement des enjeux (biologiques, hydrologiques, fonctionnels, paysagers, géologique, et socio-économique,...) et menaces. Ce travail s'effectue à dire d'expert en croisant les différents intérêts et disciplines. Au besoin, nous nous entourons de spécialistes des disciplines pour nous aider à cette définition. Ne pas oublier que le plan de gestion doit être opérationnel. Définir des zones à enjeux où il ne se passera rien a assez peu d'intérêt de mon point de vue.

Je te transmets le lien de la méthodologie d'élaboration des plans de gestion de l'ATEN auquel le CEN RA a contribué et qui pourra t'aider dans tes réflexions.

<http://ct88.espaces-naturels.fr/>

En congés à compter du 13 juillet, on pourra en discuter par téléphone début août si tu le souhaites.

Bonne journée

Benoît



Benoît Pascault  
Chargé de projets  
Antenne Ardèche / Drôme  
8 Allée du château - 07200 VOGÛE  
Tél. 04 75 36 30 59 - Fax 04 75 36 32 38

Pour découvrir nos publications, partir à la découverte des sites gérés et suivre notre actualité, connectez-vous à notre site internet

<http://www.cen-rhonealpes.fr/>

Venez aussi découvrir le portail régional des zones humides

<http://www.zoneshumides-rhonealpes.fr/>

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel que si nécessaire.

Le 29/06/2016 à 13:58, [rpaya@ardeche.fr](mailto:rpaya@ardeche.fr) a écrit :

Bonjour,

Comme vous le savez déjà, je suis en stage au Département de l'Ardèche et je constitue actuellement un document qui orientera la politique départementale d'actions sur le territoire de l'ENS "Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron".

Dans ce document je dois dégager des zones à enjeux auxquelles une attention particulière doit être apportée.

J'ai recueilli de nombreuses informations suite aux entretiens que j'ai pu avoir sur le plateau ardéchois avec les acteurs de l'environnement comme les élus.

Expérimentés comme vous l'êtes en matière de connaissances environnementales, manipulation de données, gestion et zonages à enjeux, je voulais savoir si vous connaissiez des méthodologies scientifiques et robustes permettant de dégager justement des zones à enjeux.

Vous remerciant d'avance pour la réponse que vous pourrez me donner,  
Je vous souhaite un bel après midi,

Cordialement,

Robin PAYA  
Pôle Espaces Naturels Sensibles en collaboration avec Carine HOPP  
Service Environnement  
Département de l'Ardèche  
[rpaya@ardeche.fr](mailto:rpaya@ardeche.fr)



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus

Avast.

[www.avast.com](http://www.avast.com)

## Annexe 14 Les espèces retenues

	Espèces	Statut	Milieux
<b>Chiroptères</b>	Murin de Bechstein	VU (région)	Forestier - préférence anciens massifs feuillus - apprécie vieilles futaies, hêtres, strates diversifiées
	Serotine de Nilsson	NT (région)	Forêts boréales, limitrophes Ardèche - Apprécie forêt et ZH - Niche dans les habitations de bois - Menacée par éoliennes
	Murin d'Alcathaoé	NT (région)	Milieux forestiers avec ZH (vieux chênes, aulnes, rivières) - Menace destruction ripisylve
	Murin de Brandt	NT (région)	Forêts ouvertes - prospecte aussi les milieux ouverts
	Murin à oreilles échancrées	NT (région)	Milieux boisés de feuillus, vallées de basse altitude, arbres isolés ou petits groupes
	Grand murin	NT (région)	Moyenne et basse altitude - Forestier avec haies, prairies et bois - chasse dans les vieilles forêts caduques, chênaies anciennes
	Noctule de Leisler	NT (région)	Forestière de préférence caduques et ZH - Investit loge pic, chasse vieux arbres et rivières. Niche suite abattage arbres
	Noctule commune	NT (région)	Forestière + eau - loge dans cavités pics et dans les forêts peu exploitées - Menaces éoliennes
	Pipistrelle de Nathusius	NT (région)	Forestière de plaine, boisés et plans d'eau, mares ou tourbières - menace éoliennes, disparition vieux arbres, destruction ZH
	Pipistrelle pygmée	NT (région)	Grandes rivières, lacs ou étangs jouxtant les zones boisées, proche ripisylves, chasse petits massifs résineux - n'aime pas les forêts denses
Oreillard Montagnard	NT (région)	Zones agricoles traditionnelles et milieux forestiers d'altitude	
<b>Oiseaux</b>	Bécassine des marais	CR (région)	Tourbières, marais, prairies humides à végétation basse et fournie
	Milan Royal	CR (région)	Paysages mixtes de forêts de champs et d'étangs, site LPO
	Pie Grièche Grise	CR (région)	Tourbières avec quelques pins, clairières, milieux plus ouverts, parfois secs
	Râle des genêts	CR (région)	Prairies humides autour des étangs de plaine, dans les pâturages gras et les champs moissonnés proches d'étangs et de lieux non drainés à haute végétation
	Busard cendré	EN (région)	Plaines et plateaux ouverts à hautes herbes, cultures, landes à buisson bas, zones palustres des forêts
	Pipit rousseline	EN (région)	Dunes, milieux sablonneux ouverts, gravières, clairières, plateaux herbeux et pentes nues
	Hirondelle rustique	EN (région)	Campagne cultivée, fermes, villages et petites villes, roselières
	Alouette des champs	VU (région)	Milieux ouverts, champs, près, landes
	Alouette lulu	VU (région)	Boisements clairs de conifères avec sables ou pierres entrecoupés de champs. Se plaît dans les coupes, landes à bruyères avec bois et près



	Caille des blés	VU (région)	Milieus ouverts, champs cultivés, près - aime la chaleur
	Chouette chevêchette ou chevêchette d'europe	VU (région)	Conifères ou mixtes, sapins et épicéas âgés - cavités pour provisions
	Chouette de tengmalm	VU (région)	Forêts denses avec marais et clairières
	Courlis cendré	VU (région)	Marais et tourbières, terres cultivées avec prairies humides
	Monticole de roche	VU (région)	Versants abrupts, rocheux, secs, alpages à plus de 1500m
	Vautour fauve	VU (fauve) CR	De passage
<b>Autres Mammifères</b>	Loutre	CR (région)	Milieus aquatiques jusqu'à 2000m. Nocturne et crépusculaire. Berges cours d'eau, entrée immergée, aime systèmes radiculaires des arbres rivulaires – dortoirs à l'air libre dans forêts impénétrables et ronciers (SEFPM)
	Campagnol amphibie	CR (région)	Fleuves, rivières, mares, tourbières - jusqu'à 2000m - besoin d'eau permanente, de berges meubles et couvert herbacé bord d'eau - terrier immergé (SEFPM)
<b>Amphibiens</b>	Sonneur à ventre jaune	VU (région)	Rivières têtes BV - 500/1500m - aquatiques avec imprévisibilité mise en eau (Vernasson et Gage)
	Crapaud calamite	NT (région)	2050-1300m / Milieux perturbés sableux avec végétation éparse - Issanlas ou Lanarce
	Grenouille rousse	NT (région)	100-1520m - Milieux terrestres sauf printemps où elle pond dans les points d'eau comme les tourbières
<b>Reptiles</b>	Vipère péliade	EN (région)	Lespéron / Tourbières et ZH / éboulis / clairières / supporte basse température, mange <b>grenouille rousse</b> - reconstituer muret, favoriser connectivité
	Coronelle lisse	NT (région)	120 à 1405m Lavillatte, Issanlas, Coucouron Saint Alban - landes - lisières - milieux bocagers - rocheux - pelouses sèches - pierres de tailles - Considérer les bordures - Mange lézard
	Lézard vivipare	NT (région)	725 à 1753m - milieux humides et frais - tourbières - ruisseaux végétation - landes humides - clairières forestières - <b>Centre et est de l'ENS</b>
<b>Poissons</b>	Saumon atlantique	VU (France)	Allier - reproduction substrat grossier et avec courant
	Ombre commun	VU (France)	Plat des larges rivières salmonicoles, dans les moyens cours d'eau en tête de mouille
<b>Odonates</b>	Agrion hasté ou fer de lance	VU (région), CR (Ardèche)	Lanarce, Sagne Redonde (acide) - tourbières acides - surface eau libre avec prêle des eaux et les tremblants à laîche à bec et à sphaignes- 1000-2000m - uniquement plateau en Ardèche

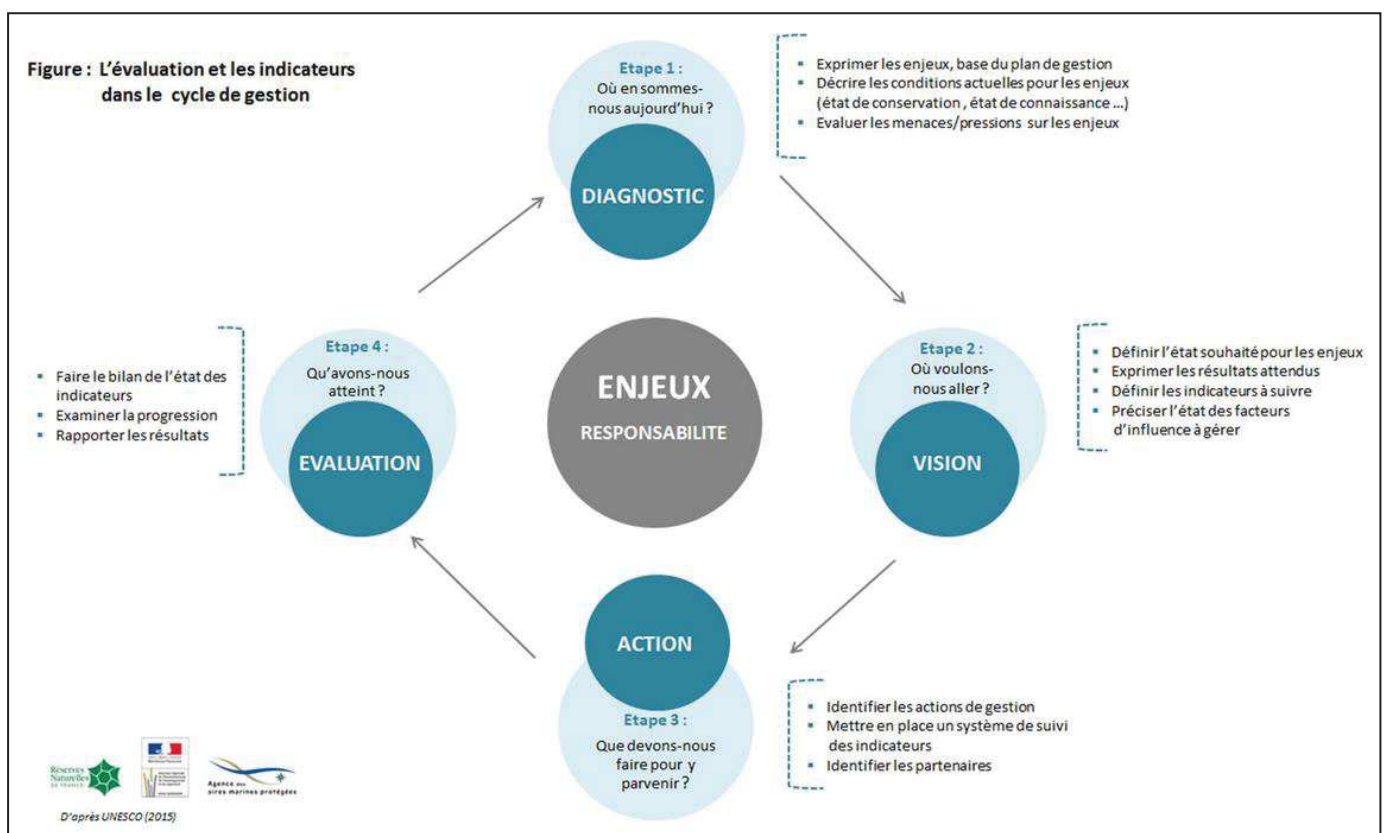
Agrion à lunules	CR (région)	1ère population en Ardèche et en région en juin 2009 sur Sagne Redonde- Prêlaie à prêle des eaux, tremblants à laîche à bec et à sphaignes. Cohabite avec agrion hasté.
------------------	-------------	---

Agrion joli	VU (région)	Lachapelle Graillose - Coucouron (lac) - étangs naturels ouvert optimal - marais plaine et tourbières alcalines - absent altitude- 200-700m
-------------	-------------	---

Sympetrum noir	EN (Ardèche) Vu (région)	Tourbières acides et hautes 340-2200m - Lanarce, issanlas, Lavillatte - SAGNE REDONDE seul site Ardèche - 340-2200m
----------------	-----------------------------	---

Leste Dryade	EN (région), VU (Ardèche)	Langougnole - Issanlas - milieux humides ensoleillés avec eau libre de faible profondeur, tourbières acides, mares ouvertes, mares forestières, marais soumis à oscillations nappe d'eau comme <b>carex rostrata</b>
--------------	------------------------------	--

## Annexe 15 – La place des indicateurs dans la gestion



Source : ATEN, 2015



**Annexe 17 – Correspondance des OLT**

OLT ENS	OLT DOCOB B20 correspondant aux OLT ENS	OLT DOCOB B21 correspondant aux OLT ENS
Assurer la continuité, le réseau et la fonctionnalité des milieux (quel qu'ils soient) entre eux tout en maintenant voire en améliorant la bonne qualité de ces milieux	Eviter la perturbation de certains habitats	Préserver les rivières, les sagnes, les narces et les zones humides par une gestion adaptée
	Eviter la destruction de certains habitats d'espèces	
	Eviter la destruction de certaines espèces	
S'adapter au changement climatique et s'assurer de la pérennité des milieux	Suivre l'évolution naturelle des habitats	Préserver les rivières, les sagnes, les narces et les zones humides par une gestion adaptée
Améliorer les connaissances sur les vieilles forêts	Localiser les gîtes de certaines espèces	Pérenniser la diversité écologique des forêts et de leurs milieux associés
		Mieux connaître le site et suivre son évolution ainsi que les pratiques
Identifier, cartographier et suivre l'évolution des habitats	Suivre l'évolution naturelle des habitats	Mieux connaître le site et suivre son évolution ainsi que les pratiques
Acquérir des connaissances en matière de faune et de flore, en ciblant les espèces menacées et d'intérêt communautaire	Localiser les gîtes de certaines espèces	Mieux connaître le site et suivre son évolution ainsi que les pratiques
	Evaluer les populations, la répartition et donc l'état de conservation de certaines espèces	
	Inventorier les oiseaux d'intérêt communautaire, étudier et définir les modalités de maintien de leurs habitats	
Développer la concertation, la formation et la communication entre acteurs de l'environnement et partenaires politiques et agricoles notamment	Coordonner la mise en œuvre du DOCOB	Favoriser un développement des activités humaines, respectueux des milieux et des espèces
	Sensibiliser les usagers aux richesses du site	Assurer la mise en œuvre du DOCOB, la communication et la formation

Préserver la biodiversité sans compromettre les dynamiques économiques locales	Eviter la destruction de certains habitats d'espèces	Favoriser un développement des activités humaines, respectueux des milieux et des espèces
	Eviter la destruction de certaines espèces	
Accompagner durablement l'agriculture	Eviter la fermeture de certains habitats naturels	Maintenir les milieux agricoles remarquables par une agriculture respectueuse de son environnement
	Suivre l'évolution des habitats naturels entretenus	Favoriser un développement des activités humaines, respectueux des milieux et des espèces
Développer le partenariat entre les opérateurs publics et les opérateurs privés	Impliquer les acteurs concernés par les habitats	Assurer la mise en œuvre du DOCOB, la communication et la formation
	Impliquer les propriétaires concernés par les habitats	
Intégrer la population locale aux démarches de sauvegarde mais aussi d'acquisition de données tout en les sensibilisant à l'environnement	Sensibiliser les usagers aux richesses du site	Assurer la mise en œuvre du DOCOB, la communication et la formation
	Impliquer les acteurs concernés par les habitats	
Instaurer une ZPENS sur les zones à enjeux		
Assurer un partenariat durable et systématique avec les partenaires locaux, qu'ils soient environnementaliste, politiques ou autres	Coordonner la mise en œuvre du DOCOB	Assurer la mise en œuvre du DOCOB, la communication et la formation
	Impliquer les acteurs concernés par les habitats	
Intégrer l'Espace de Bon Fonctionnement à la gestion, et ne pas négliger les espaces périphériques		
Mettre en œuvre le plan de gestion	Coordonner la mise en œuvre du DOCOB	Assurer la mise en œuvre du DOCOB, la communication et la formation
Actualiser et mettre à jour le zonage à enjeux	Evaluer les populations, la répartition et donc l'état de conservation de certaines espèces	

Source : CA07, CREN, 2012 – SIAT, 2003 – Robin Paya

## Annexe 18 – Menaces identifiées sur l'ENS

Organisme	Menaces
CBNMC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retournement de tourbières</li> <li>• Drainage : continuer à sensibiliser les exploitants agricoles à cette problématique</li> <li>• Intrants : limiter le plus possible leur usage               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensification agricole</li> </ul> </li> <li>• Fermeture du paysage là où il y a eu déprise agricole (souvent les zones d'accès difficile ou peu productives)</li> </ul>
CEN RA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation tourbières</li> <li>• Mauvaise image des ZH</li> </ul>
CRPF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement climatique</li> <li>• Morcellement de la forêt privée</li> </ul>
FRAPNA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation forestière               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Drainage</li> <li>• Remblaiement</li> </ul> </li> </ul>
LPO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fauche précoce (busard cendré)</li> <li>• Ecrasement (loutre)</li> </ul>
ONCFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fauche précoce</li> <li>• Engrais</li> </ul>
ONEMA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensification agricole (pollution organique)</li> <li>• Dégradation berges</li> <li>• Divagation engins motorisés</li> </ul>
ONF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermeture paysage</li> </ul>
PAM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loisirs motorisés</li> </ul>
PNR MA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surpâturage</li> <li>• Fermeture paysage</li> </ul>
SMA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motorisés</li> </ul>

## Annexe 19 – Temps de renouvellement des réservoirs d'eau

Les réservoirs	Les temps de renouvellement de l'eau		
	Marsily, 1995	Jacques, 1996	Gleick, 1993
<b>1- Océans</b>	2 500 ans	2500 ans	3100 ans
<b>2- Eaux continentales</b>			
<b>Glaciers</b>	1 600 à 9 700 ans	1000 à 10 000 ans	16 000 ans
<b>Eaux souterraines</b>	1 400 ans	1500 ans	300 ans
<b>Mers intérieures</b>	250 ans pour la mer Caspienne qui contient 80% de tout le volume d'eau de ce réservoir	-	-
<b>Lacs d'eau douce</b>	17 ans pour les grands lacs 1 an pour les autres lacs	10 – 20 ans	1 – 100 ans
<b>Humidité des sols</b>	1 an		
<b>Rivières</b>	16 jours	10 – 20 jours	12 – 20 jours
<b>3- Atmosphère</b>	8 jours	8 jours	9 jours
<b>4- Biosphère</b>	Quelques heures	Quelques heures	-

Source : Tableau d'après De Marsily G., « L'eau » 1995 et Wilhelm B. (cours IGA, 2016



## Annexe 20 – Correspondance OLT – OG sur l'ENS

Source : Robin Paya


CODE OLT	OLT	CODE OG	OG
SCI1	Assurer la continuité, le réseau et la fonctionnalité des milieux (quel qu'ils soient) entre eux tout en maintenant voire en améliorant la bonne qualité de ces milieux	SCI1a	Créer ou rétablir des continuités écologiques remarquables recensées <i>et veiller à la bonne fonctionnalité des milieux</i>
		SCI1b	Maintenir un niveau de qualité des milieux remarquables recensés
		SCI1c	Restaurer les milieux dégradés
SCI2	S'adapter au changement climatique et s'assurer de la pérennité des milieux	SCI2a	Quantifier et mesurer le CC localement
		SCI2b	Etudier les effets du changement climatique sur les espèces
SCI3	Améliorer les connaissances sur les vieilles forêts	SCI3a	Identifier toutes les forêts anciennes et vieilles présentes sur le site
		SCI3b	Identifier les espèces associées à ces milieux et protéger leur habitat
SCI4	Lister, cartographier et suivre l'évolution des habitats sur l'ensemble de l'ENS	SCI4a	Identifier les différents types d'habitats
		SCI4b	Localiser ces types d'habitats
SCI5	Acquérir des connaissances en matière de faune et de flore, en ciblant les espèces menacées à l'échelle régionale voir nationale	SCI5a	Réaliser un inventaire faune-flore sur les zones à enjeux
SCI6	Accompagner durablement l'agriculture	SCI6a	Aider à la mise en œuvre des MAE et valoriser le travail des agriculteurs
SENS1	Préserver la biodiversité de concert avec les dynamiques économiques locales	SENS1a	Mettre en œuvre des mesures de préservation des oiseaux en les associant à l'économie locale
SENS2	Intégrer l'Espace de Bon Fonctionnement à la gestion, et ne pas négliger les espaces périphériques	SENS2a	Sensibiliser les territoires périphériques à l'ENS aux enjeux locaux
		SENS2b	Veiller à la cohérence entre la protection sur les zones à enjeux et celle en périphérie
SENS3	Développer la concertation, la formation et la communication entre acteurs de l'environnement et partenaires politiques et agricoles notamment	SENS3a	Former les élus notamment sur la fonctionnalité des milieux
		SENS3b	Organiser des rendez-vous réguliers entre tous les acteurs du territoire
SENS4	Intégrer la population locale aux démarches de sauvegarde mais aussi d'acquisition de données tout en les sensibilisant à l'environnement	SENS4a	Impliquer la population locale à la protection du territoire
		SENS4b	Sensibiliser les habitants aux enjeux de leur territoire
AN1	Développer le partenariat entre les opérateurs publics et les opérateurs privés	AN1a	Suivre les démarches mises en œuvre par le CRPF
		AN1b	Favoriser l'entente public/privé
AN2	Instaurer une ZPENS sur les zones à enjeux	AN2a	Assurer une veille foncière
AN3	Assurer un partenariat durable et systématique avec les partenaires locaux, qu'ils soient environnementaliste, politiques ou autres	AN3a	Maintenir des échanges réguliers entre le Département et les partenaires locaux
AN4	Mettre en œuvre le plan de gestion	AN4a	Animer les groupes de travail
		AN4b	Définir des indicateurs et évaluer le plan de gestion (technique et financier)
AN5	Actualisation et mise à jour des zones à enjeux	AN5a	



**De :** Anne CLEMENS - ZABR <anne.clemens@zabr.org>  
**A :** rpaya@ardeche.fr, Didier GRAILLOT <graillot@emse.fr>, paran <paran@emse.fr>, Jordan RE-BAHUAUD <Jordan.RE-BAHUAUD@emse.fr>  
**Cc:** Cécile Maréchal <cecile.marechal@univ-lyon1.fr>

---

**Date :** Mercredi 20 Avril 2016 13:58  
**Objet :** Fwd: Espace Naturel Sensible du plateau ardéchois

Historique :  Une réponse a été apportée à ce message, puis ce dernier a été transféré.

---

Bonjour

Dans le cadre de la ZABR, nous avons un projet de recherche soutenu par l'agence de l'eau RMC

**Etude et compréhension du rôle hydrologique et hydrogéologique des zones humides de têtes de bassins dans le soutien d'étiage des cours d'eau. Recherche de références dans les contextes très contrastés du bassin du Rhône.**

**La recherche est en cours depuis 1 an. Pour les tourbières ou zones humides étudiées dans le cadre ce projet je vous met en relation avec les chercheurs pilotes de l'action;**

**Par ailleurs la ZABR a ouvert il y a qq mois un site atelier " de recherches pluridisciplinaires" centré sur des rivières cévenoles dans le bassin de l'Ardèche. Si votre territoire est sur ce bassin, je vous invite à vous rapprocher de Frédéric Paran qui est l'un des responsable de ce site.**

**bien cordialement**  
**Anne CLEMENS**  
**ZABR**

----- Message transféré -----

**Sujet**  
: Espace Naturel Sensible du plateau ardéchois

**Date**  
: Wed, 20 Apr 2016 12:08:16 +0200

**De** : [rpaya@ardeche.fr](mailto:rpaya@ardeche.fr)

**Pour** [vincent.bretagnolle@cnsr-dir.fr](mailto:vincent.bretagnolle@cnsr-dir.fr), [sylvie.servain@insa-cvl.fr](mailto:sylvie.servain@insa-cvl.fr),  
: [mathieu.bonnefond@cnam.fr](mailto:mathieu.bonnefond@cnam.fr), [jean.secondi@univ-angers.fr](mailto:jean.secondi@univ-angers.fr),  
[pierre.marmonier@univ-lyon1.fr](mailto:pierre.marmonier@univ-lyon1.fr), [anne.clemens@zabr.org](mailto:anne.clemens@zabr.org),  
[bernard.montuelle@thonon.inra.fr](mailto:bernard.montuelle@thonon.inra.fr)

Bonjour,

Je suis stagiaire au Département de l'Ardèche et je travaille plus précisément sur l'Espace Naturel Sensible "Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron", territoire ardéchois

à la frontière avec la Haute Loire. J'avais contacté Cécile Maréchal au début du mois qui m'a redirigé vers vous.

J'ai pris connaissances des Zones Ateliers en lisant un article de Hervé Cubizolle et Céline Sacca, « Quel mode de gestion conservatoire pour les tourbières ? L'approche interventionniste en question » (2004).

D'une part, je m'adresse à vous car je ne trouve pas sur le site dédié de la ZAL une cartographie qui permettrait de montrer les limites dans l'espace du domaine d'action de cette ZAL.

Par ailleurs, le Département finance de nombreux projets visant à conserver de façon respectueuse et pérenne les zones humides, et souhaite s'investir largement sur le territoire de l'ENS ardéchois du plateau de Coucouron, ainsi si vous disposez d'informations ou si vous souhaitez échanger sur les politiques départementales auxquelles vous pourriez vous associer, n'hésitez pas à me recontacter.

Merci d'avance pour les informations que vous pourrez me donner.

Par ailleurs, étant donné que vous travaillez avec le milieu de la recherche, je me permets de vous faire passer ici (en PJ) un appel à projet en faveur de la recherche lancé récemment par le Département de l'Ardèche

Cordialement,

PS : a priori, mais je vous laisse me le confirmer, l'ENS est concerné uniquement par la ZAL et non par la ZABR mais j'ai tout de même mis en destinataires les présidents de la ZABR.

Robin PAYA  
Pôle Espaces Naturels Sensibles en collaboration avec Carine HOPP  
Service Environnement  
Département de l'Ardèche  
Tel:04.75.66.77.37  
[rpaya@ardeche.fr](mailto:rpaya@ardeche.fr)


Pièces jointes :

Appel-a-projet-recherche-ENS.pdf

**De :** Laurence JULLIAN <laurence.jullian@espaces-naturels.fr>  
**A :** rpaya@ardeche.fr

---

**Date :** Mercredi 20 Avril 2016 15:44  
**Objet :** Re: Compte rendu entretien CEN RA

Historique :  Une réponse a été apportée à ce message, puis ce dernier a été transféré.

---

Re

Vous avez tout compris  
Dans l'AAP AERMC nous devrions avoir réussi à caser les tourbières de Montselgues  
Nous aimerions maintenant que le labo de l'école des Mines de St Etienne développe son concept  
côté LB et pourquoi pas sur l'une de nos tourbières du plateau ardéchois, et pourquoi pas qui se  
trouverait dans l'ENS...

C'est pas gagné!

Cordialement,



Laurence Jullian  
Responsable  
Antenne Ardèche / Drôme  
8 Allée du château - 07200 VOGÜE  
Tél. 04 75 36 32 34 - Fax 04 75 36 32 38

Le 20/04/2016 15:27, [rpaya@ardeche.fr](mailto:rpaya@ardeche.fr) a écrit :

Re,

J'ai en fait une autre question : cette démarche qui vise à évaluer les services hydro est-elle sur le site ENS du plateau de Coucouron ?

J'ai pu entrer récemment en contact avec les zones ateliers (ZA) et à la suite de divers échanges, j'ai reçu un mail de la ZABR (Zone Atelier Bassin Rhône) d'Anne Clemens qui m'indiquait elle aussi qu'il y avait un projet de recherche soutenu par l'Agence RMC intitulé "Etude et compréhension du rôle hydrologique et hydrogéologique des zones humides de têtes de bassins dans le soutien d'étiage des cours d'eau. Recherche de références dans les contextes très contrastés du bassin du Rhône".

Je suppose donc que la démarche dont vous me parliez est la même que celle mentionnée par Anne Clemens.

Elle m'a d'ailleurs aussi parlé de l'ouverture il y a quelques mois d'un site atelier de recherches pluridisciplinaires centré sur des rivières cévenoles dans le bassin de l'Ardèche. En avez vous aussi connaissance ?

Ces nombreux projets semblent donc dépendre de l'Agence RMC, ainsi savez vous si certains de ces projets existent aussi côté Agence de l'eau Loire Bretagne (incluant donc l'ENS) ?

Merci d'avance pour vos précisions si vous en avez.  
Passez une bonne fin de journée,

Cordialement,

Robin PAYA  
Pôle Espaces Naturels Sensibles en collaboration avec Carine HOPP  
Service Environnement  
Département de l'Ardèche  
Tel:04.75.66.77.37  
[rpaya@ardeche.fr](mailto:rpaya@ardeche.fr)

-----Laurence JULLIAN <[laurence.jullian@espaces-naturels.fr](mailto:laurence.jullian@espaces-naturels.fr)> a écrit : -----

A : [rpaya@ardeche.fr](mailto:rpaya@ardeche.fr)  
De : Laurence JULLIAN <[laurence.jullian@espaces-naturels.fr](mailto:laurence.jullian@espaces-naturels.fr)>  
Date : 20/04/2016 12:52  
Cc: Céline GLEIZE <[ccloireallier@inforoutes-ardeche.fr](mailto:ccloireallier@inforoutes-ardeche.fr)>, [chopp@ardeche.fr](mailto:chopp@ardeche.fr)  
Objet : Re: Compte rendu entretien CEN RA

Bonjour

Merci pour cette synthèse  
quelques modif et ajouts dans le fichier joint en suivi des modifications

Je ne sais plus si j'ai parlé d'une démarche que nous sommes en train d'essayer de construire concernant l'implication d'un labo de recherche sur l'évaluation des services hydro rendus par les zones humides et éventuellement, notamment la question du Rôle des tourbières sur le soutien d'étiage

Cordialement,



Laurence Jullian  
Responsable  
Antenne Ardèche / Drôme  
8 Allée du château - 07200 VOGÜE  
Tél. 04 75 36 32 34 - Fax 04 75 36 32 38

Le 18/04/2016 12:20, [rpaya@ardeche.fr](mailto:rpaya@ardeche.fr) a écrit :

Bonjour,

Avant de soumettre le compte rendu de notre entretien aux élus de la communauté de communes Entre Loire et Allier, je vous le joins ici (.doc et .pdf) pour que vous puissiez me dire ce que vous en pensez et pour corriger ce qui vous paraît mal dit ou ce que j'aurais mal compris. N'hésitez pas à être critique sur le fond comme sur la forme, cela m'aidera pour les prochains compte rendu que j'aurai à faire.

Merci d'avance pour votre retour,  
Cordialement,

Robin PAYA  
Pôle Espaces Naturels Sensibles en collaboration avec Carine HOPP  
Service Environnement  
Département de l'Ardèche  
Tel:04.75.66.77.37  
[rpaya@ardeche.fr](mailto:rpaya@ardeche.fr)